



Centimes additionnels au précompte immobilier pour 2022

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY porte à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 14 septembre 2021 relative à la perception au profit de la Commune et pour l'exercice 2022, de 2.650 centimes additionnels au principal du précompte immobilier est devenue pleinement exécutoire suivant courrier du 04 octobre 2021 du Service Public de Wallonie – Direction de la Tutelle financière sous référence SPWIAS/050101/hayen_car/2021-017392.

La délibération peut être consultée à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 06 octobre 2021.

La Bourgmestre,



L. CRUCIFIX.